



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pommes de terre

Question écrite n° 1004

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la gravité de la crise qui affecte le marché de la pomme de terre de consommation depuis 1992. Dans cette perspective et au-delà des aides ponctuelles qui ont pu être mises en place, il lui demande la nature, les perspectives et les échéances de la réflexion en cours, tendant à la mise en place d'un dispositif visant à alléger les charges financières des producteurs ainsi que des structures de stockage et de conditionnement de la filière, afin notamment de limiter l'ampleur de la crise pour les exploitations agricoles.

### Texte de la réponse

Conscient de la grave crise qui a affecté le marché de la pomme de terre de consommation au cours de la campagne 1992-1993, les pouvoirs publics ont décidé de faire bénéficier les producteurs de pommes de terre des mesures exceptionnelles permettant la consolidation de leur dette afin de soutenir le redressement financier des exploitations agricoles par un allègement durable et significatif des annuités d'emprunts contractés dans un contexte économique plus favorable. Ainsi, dans la limite des enveloppes ouvertes, ils pourront bénéficier de prêts de consolidation sur sept ans des encours des prêts bonifiés et non bonifiés au taux de 6,5 p. 100 et d'un allongement de trois ans des durées de remboursement des prêts bonifiés souscrits depuis 1988.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1004

**Rubrique :** Fruits et légumes

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1368

**Réponse publiée le :** 2 mai 1994, page 2154